

République Française Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10-2024

Séance du 28 mars 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Représentés :

0

Pour :

8

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt Huit Mars à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Adoption des comptes administratifs de l'année 2023
(Budget Principal et Budgets Annexes : CCAS, Musée, Parking)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121
Considérant que Jean Philippe MORESMAU adjoint au maire, Délégué aux Finances, a été
désigné pour présider au vote du compte administratif,
Etant donné que les comptes administratifs doivent être approuvés par le conseil Municipal, il
convient aujourd'hui de se prononcer :

CCAS	REPORT 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	8 031,89€	3 930,25 €	2 000,00€	6 101,64 €

MUSEE	REPORT 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	70 309,45€	86 672,11 €	98 675,85 €	82 313,19€
INVESTISSEMENT	- 35 778,21 €	59 014,39 €	78 774,95 €	- 16 017,65 €

PARKING	REPORT 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	138 868,99 €	470 607,41€	542 864,78€	211 126,36€
INVESTISSEMENT	- 16 000,49 €	54 651,48 €	40 192,13 €	- 30 459,84 €

BUDGET GENERAL	REPORT 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	155 043,09 €	726 008,55 €	816 633,48 €	245 668,02 €
INVESTISSEMENT	- 61 820,14 €	115 971,39 €	80 660,28 €	- 97 131,25 €

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe MORESMAU
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal
APPROUVE les comptes administratifs 2023 budget principal et budgets annexes.
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



La / Le secrétaire de séance,